

## **COMPTE RENDU - Conseil Municipal du 12 juin 2012**

L'an deux mil douze, le douze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de St Pierre D'Alvey, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe COTTAREL, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/06/2012

**Présents : Mesdames : Madeleine MIEGE, Irma LIPPKE, Perrine LEBLANC, Elisabeth CARRICO, Messieurs : Gérard REVEYRON, Michel REVEYRON, Jean VEUILLET, Jean-Claude BRUSCHETTA**

**Absents : Paul-Henri GALVIN, Jérôme BROCHIER**

### **VALIDATION ARCHITECTE SALLE MULTIACTIVITE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le projet de création d'une salle multi-activités est programmé pour 2012.

Il explique qu'il faudra pouvoir déposer des demandes de subventions pour cette opération rapidement. Une consultation d'architectes a donc été organisée afin de retenir un maître d'œuvre pour cette opération.

Suite à la consultation lancée le 30 avril 2012, quatre offres ont été reçues. Une séance de travail a été organisée pour l'ouverture des plis.

Monsieur le Maire distribue à l'assemblée le rapport d'analyse des offres qui résulte de cette séance de travail.

Puis il donne lecture des présentations des quatre candidats ainsi que les notes qui leur ont été attribuées:

#### **BEAUQUIER ARCHITECTE**

Note technique : 14

Note financière : 11

Note finale : 12.8

#### **YANN-ERIC GUERIN ARCHITECTE**

Note technique : 13

Note financière : 20

Note finale : 15.8

#### **J TERMIGNON EURL D'ARCHITECTURE**

Note technique : 18

Note financière : 16

Note finale : 17.2

#### **ANNE GUIRAUD ARCHITECTES**

Note technique : 18

Note financière : 18

Note finale : 18

Après études des candidatures il est proposé au Conseil municipal de retenir la SARL GUIRAUD Architectes, pour un montant 26 250 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Valide le choix défini lors de la séance de travail et attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une salle multi-activités à la SARL GUIRAUD Architectes, pour un montant 26250 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au marché.

### **QUESTIONS DIVERSES**

→ Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune, d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler l'adhésion au PEFC.

→ Devis réfection des lasures des bâtiments communaux : une seule entreprise a donné suite à nos demandes devis ; l'entreprise Gilles CECILIOTTI. Ces devis sont les suivants :

L'ancienne cure : 2 778.42 € TTC

Bâtiment mairie côté gauche : 1 513.95 € TTC

Bâtiment mairie côté droit : 1 497.08 € TTC

Bâtiment mairie rez-de chaussée : 1 094.12 € TTC

**Total devis : 6 883.57 € TTC**

→ Intervention de M. PADERNOZ, Conseiller Général.

Monsieur le Maire présente rapidement le projet salle multi activité et fait appel à M. PADERNOZ pour soutenir la commune dans ses demandes de subventions auprès du FDEC.

M. PADERNOZ distribue à l'assemblée un fascicule de présentation du Département.

Il explique brièvement son rôle en tant que Conseiller Général, et fait la présentation des différentes commissions.

Fait et affiché le

Le Maire

Christophe COTTAREL